



Konkurse - Faillites - Fallimenti

NE

1. Débitrice: **Adamant Technologies SA**, Eplatures-Grise 17,
2300 La Chaux-de-Fonds
2. Délai pour contester l'état de collocation:
20 jours après la publication
3. Délai pour contester l'inventaire:
10 jours après la publication
4. **Remarques:** L'état de collocation des créanciers de la faillite précitée est déposé à l'Office soussigné où il peut être consulté. Les actions en contestation doivent être introduites dans les vingt jours dès le 7 décembre 2012, sinon ledit état sera considéré comme accepté.
L'inventaire est également déposé dix jours dès le 7 décembre 2012. Dans le même délai, les créanciers peuvent solliciter la cession des droits de la masse, art. 260 LP, au sujet des revendications de propriété reconnues fondées par l'administration de la faillite (art. 47, 49, 80 OAOF). A défaut de procéder dans le délai fixé, les décisions de l'Office seront définitives.

Office des faillites
2053 Cernier

00843819

